



BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°01

Travaux de construction de l'échangeur du grand carrefour de Koumassi sur le boulevard VGE

Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Soumissionnaires dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q1 à Q8) posées par les Soumissionnaires avant et lors de la conférence préalable tenue le 18 novembre 2022.

Questions/Réponses	
Q1	<p>As per ITB clause IS 31.2 (b)</p> <p>The total amount of the Performance Security may be increased up to a level not exceeding 20% of the Amount accepted under the Contract</p> <p>In general, the said performance Guarantee is 10% only</p> <p>We don't understand the meaning Performance Security may be increased up to a level not exceeding 20% of the Amount accepted under the Contract Kindly clarify us</p>
R1	<p>Please refer to IS 31 of Section I "Instructions to Bidders" to see cases where- the Client may ask increasing the level of Performance Security.</p>
Q2	<p>Suite à notre lecture des pièces du DAO nous aurions besoin de précision concernant le délai :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un report de la date de dépôt des offres (deux semaines correspondant à la coupure de Noël) est-il possible ?2. Pourriez-vous nous donner une date (au plus tard) de notification du marché ?3. Qu'elle sera la durée de la période de préparation ou la date au plus tard de l'ordre de service de démarrage des travaux ?4. La durée globale de 690 jours inclus-t-elle la période de préparation ? <p>Par ailleurs, sauf erreur de notre part nous n'avons pas trouvé le dossier géotechnique G2 dans les éléments téléchargés, pourriez-vous nous le faire parvenir SVP ?</p>
R2	<ol style="list-style-type: none">1. La date de soumission est maintenue pour le 16 janvier 2023. Cette date a été fixé en tenant en compte la période festive de fin d'année 2022.2. La date prévisionnelle de notification du marché est courant le mois de mai 2023.3. La date prévisionnelle de commencement des travaux est courant le mois de juin 2023.4. La durée globale de six cent quatre-vingt-dix (690) jours inclut la période de mobilisation de l'Entrepreneur estimée à soixante (60) jours.5. Le rapport Géotechnique G2 est fourni à l'adresse ci-après : https://www.dropbox.com/s/al4ptqs7jc97fit/Phase%202%20-%20Rapport%20G2PRO%20Rampes%20Koumassi%20C.22.80.020%20-%20Indice%20D.pdf?dl=0

Questions/Réponses	
Q3	Veuillez nous fournir le rapport géotechnique (notamment les résultats des sondages au droit de l'ouvrage) et la note de dimensionnement des chaussées.
R3	Voir réponse R2 ci-dessus pour le Rapport demandé.
Q4	Pouvez-vous nous communiquer, suffisamment à l'avance, la ou les plateformes qui serviront pour le dépôt des offres électroniques et nous permettre de faire des simulations de dépôt de fichiers ; ceci pour nous permettre une bonne prise en main et éviter les désagréments que nous avons connus sur l'appel d'offres précédent avec la plateforme PCLOUD.
R4	Comme indiqué à la clause IS22.3c de la Section II du DAO, le Lien de demande de dossier à utiliser pour soumettre les Offres est : https://www.dropbox.com/request/v3baKxofBVZmncNTP2sH
Q5	Les travaux de nuits sont-ils autorisés ? nous préciser le type de travaux autorisés le cas échéant.
R5	Prière de se référer aux informations fournies au paragraphe 6.4 de la Section V « Enoncé des Travaux » du DAO.
Q6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les conditions d'éligibilité pour les entreprises soumissionnaires ? 2. En cas de groupement est-ce que les conditions sont cumulatives entre les membres ou le chef de file doit présenter un % minimum de Chiffre d'Affaires minium pour les 03 à 05 dernières années ? 3. Quel est le nombre et types de références spécifiques et générales ? 4. Quel est le personnel de management requis et quels sont leurs qualifications ? 5. Quel est le matériel minimum requis ? 6. Est-ce qu'il faut suivre les études du DAO ou il faut proposer d'autres variantes ? 7. Est-ce qu'il s'agit d'un contrat forfaitaire ou au bordereau ? 8. Est-ce que le groupement entre les entreprises ayant reçu le DAO est accepté ?
R6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conditions d'éligibilité des soumissionnaires : Prière de se référer aux Documents établissant les qualifications du soumissionnaire à la Section III « Critères de qualifications et évaluation » - <u>Eligibilité</u> à savoir : <ol style="list-style-type: none"> a. Nationalité b. Conflit d'intérêts c. Inéligibilité d. Entreprise publique 2. Prière de se référer aux Documents établissant les qualifications du soumissionnaire à la Section III « Critères de qualifications et évaluation ». 3. Prière de se référer aux Documents établissant les qualifications du soumissionnaire à la Section III « Critères de qualifications et évaluation » à savoir <ol style="list-style-type: none"> a. Expérience générale dans le domaine de la construction b. Expérience similaire dans le domaine de la construction

Questions/Réponses	
	<ul style="list-style-type: none"> c. Expérience en matière de sauvegarde de l'impact environnemental et social d. Expérience en matière de gestion de la santé et de la sécurité 4. Prière de se référer à la Section III « Critères de qualification et d'évaluation » Personnel Clé et Personnel de Maitrise. 5. Prière de se référer à la Section III « Critères de qualification et d'évaluation » Matériel. 6. Aucune variante n'a été demandé dans le présent DAO. 7. Il s'agit d'un contrat au bordereau 8. Tous les membres du groupement doivent satisfaire les exigences telles que décrites à la Section III du DAO.
Q7	Quel est le pourcentage de l'avance de démarrage ?
R7	L'avance de démarrage autorisée est de 15% du montant accepté du marché.
Q8	En cas de co-entreprise : <ul style="list-style-type: none"> 1. Est-ce qu'il y a des exigences sur le nombre des membres ? 2. Qu'elles sont les exigences en capacité financière ?
R8	En cas de co-entreprise : <ul style="list-style-type: none"> 1. Il n'y a pas d'exigences sur le nombre des membres. 2. Pour les exigences en capacité financière ; prière de se référer aux Documents établissant les qualifications du soumissionnaire à la Section III « Critères de qualifications et évaluation » - <u>Situation Financière</u> à savoir : <ul style="list-style-type: none"> a. Antécédents financiers b. Chiffres d'affaires annuel moyen c. Ressources financières